

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD3

présenté par
Mme Got, rapporteure et Mme Berthelot

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 5 :

1° Après le mot :

« principes »,

supprimer les mots :

« de gestion intégrée des zones côtières et » ;

2° substituer aux mots :

« de la mer et du littoral »,

les mots :

« des activités liées à la mer et au littoral ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle avec l'article L. 219-1 du code de l'environnement.